

POUR UNE  
**VALORISATION**  
**OPTIMALE**  
DE NOS DÉCHETS



**syvadec**

service public de valorisation

FEMU PER DUMANE

# SOMMAIRE

**Le traitement  
des déchets  
ménagers,  
un service public**  
Page 4

**Le SYVADEC,  
acteur majeur  
du traitement  
des déchets**  
Page 5

**Des installations  
performantes**  
Page 6

**La réduction  
et la valorisation  
des déchets,  
un objectif partagé**  
Page 7

**Concrètement,  
que jetons-nous ?**  
Page 8

**Le tri ?  
Un réflexe !**  
Page 9

**Combien coûtent  
nos déchets  
en Corse ?**  
Page 10

**Les centres de tri  
et de valorisation**  
Page 11

**Le fonctionnement  
des centres de tri  
et de valorisation**  
Page 12-13

**Dans une logique  
d'économie circulaire**  
Page 14

**Des projets publics**  
Page 15

**Les garanties pour  
l'environnement  
et les riverains**  
Page 15

**Les atouts pour  
le territoire**  
Page 16

**Les questions que  
vous vous posez**  
Page 17-18

**Comment réduire  
vos déchets ?  
Les bons gestes**  
Page 19

# ÉDITO

« Chaque année, en Corse, nous jetons 662 kg de déchets par habitant. Un chiffre près de 30 % plus élevé que la moyenne nationale, dû en partie à une activité touristique importante.

Face à cette réalité, **le SYVADEC et les intercommunalités qui le composent agissent au quotidien pour permettre aux Corses de trier et de réduire leurs déchets.**

Des résultats tangibles sont déjà visibles avec près de 40 % de déchets triés, mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre nos objectifs environnementaux.

**Notre enjeu commun : valoriser au maximum les déchets et assurer leur traitement dans les meilleures conditions environnementales.**

**Nous activons tous les leviers possibles pour y parvenir :**

- **pour réduire la production de déchets** : la distribution gratuite de composteurs, l'organisation d'ateliers zéro déchet, les programmes pédagogiques, l'interdiction des prospectus en boîtes aux lettres, des campagnes de communication régionales ;
- **pour faciliter le geste de tri** : la multiplication par les intercommunalités de points de tri complets et propres, qui permettent de trier partout et tout le temps, l'implantation de bornes pour les textiles ;
- **et enfin, le maillage du territoire en équipements qui permettent de réemployer, de trier et de valoriser les déchets** : espaces de réemploi, recycleries, centres de regroupement du tri, plateformes de compostage.

**Pour compléter ces dispositifs, deux centres de tri et de valorisation seront créés dans les années qui viennent sur notre territoire, conformément aux orientations de la planification élaborée par la Collectivité de Corse.**

Ces installations permettront d'une part, **de gérer de façon autonome les déchets à l'échelle de la Corse** en ayant nos propres centres de tri et, d'autre part, **d'atteindre nos objectifs réglementaires** : la valorisation des déchets sera optimale et l'enfouissement des déchets réduit de moitié par rapport à aujourd'hui. Elles permettront également **de maîtriser les coûts de transport et de traitement de nos déchets, et créeront des emplois durables** sur notre territoire.

Ces équipements s'inscrivent dans une vision globale planifiée et cohérente de la gestion des déchets ménagers à l'échelle du territoire, retracée dans cette plaquette.

Collectivités, ménages, entreprises, nous pouvons tous agir au quotidien pour améliorer notre environnement, avec des gestes simples et efficaces. Par la création d'un ou deux centre(s) de tri et de valorisation qui manquaient à notre île, et conformément aux orientations retenues pour le futur de plan territorial de prévention et de gestion des déchets de Corse, le SYVADEC et ses collectivités membres mettent en œuvre les meilleurs moyens techniques pour valoriser au mieux nos gestes de tri.

Tous ensemble et plus que jamais, femu per dumane ! »

**Don-Georges GIANNI**  
**Président du SYVADEC**

# LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS, UN SERVICE PUBLIC

## QU'EST-CE QUE LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD) ?

En France, la collecte et le traitement des déchets des ménages est une **compétence des intercommunalités** : communautés d'agglomérations ou communautés de communes.

En Corse, les **19 intercommunalités** se chargent de la collecte, de l'installation des bacs et bornes à la programmation des tournées de ramassage. Pour optimiser la gestion des déchets, elles ont créé le **SYVADEC** et lui ont transféré leur compétence de traitement.



1 CA Bastia

2 CA Pays Ajaccien

3 CC Alta Rocca

4 CC Calvi Balagne

5 CC Cap Corse

6 CC Celavu Prunelli

7 CC Centre Corse

8 CC Costa Verde

9 CC Fium'Orbu Castellu\*

10 CC Île-Rousse-Balagne

11 CC Castagniccia Casinca

12 CC Pieve de l'Ornano  
et du Taravo\*

13 CC Marana-Golo

14 CC Nebbiu Conca d'Oru

15 CC Oriente

16 CC Pasquale Paoli

17 CC Sartonais Valinco Taravo

18 CC Spelunca Liamone

19 CC Sud Corse

\*Intercommunalités partiellement adhérentes au Syvadec

## QUI FAIT QUOI EN MATIÈRE DE DÉCHETS MÉNAGERS ?



L'Union Européenne et l'État fixent le cadre réglementaire.



La Collectivité de Corse planifie la gestion des déchets en Corse.



L'ADEME et l'Office de l'Environnement de la Corse accompagnent les projets publics et privés de gestion des déchets.



Les intercommunalités collectent les déchets ménagers et les traitent via le SYVADEC, en conformité avec le plan territorial.



Les éco-organismes agréés par l'État récoltent des éco-contributions auprès des producteurs et les redistribuent aux collectivités territoriales ou aux opérateurs qui assurent la collecte et le tri des déchets.



## Tous concernés !

Chacun d'entre nous a également un rôle à jouer : nous pouvons réduire la quantité de déchets que nous produisons et trier au maximum nos déchets.

# LE SYVADEC, ACTEUR MAJEUR DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN CORSE

Le Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse - SYVADEC - est un service public créé en 2007 par les intercommunalités de l'île pour développer la valorisation des déchets en Corse et assurer leur traitement dans les meilleures conditions environnementales.

## UN LARGE PÉRIMÈTRE D'ACTION

Aujourd'hui, le Syndicat traite la **totalité des déchets ménagers recyclables** de la Corse et **92 % des déchets ménagers résiduels** (la poubelle grise). Pour cela, il construit et gère des infrastructures techniques : recycleries, quais de transfert, centres de regroupement du tri, bioplateformes de compostage. Les déchets triés sont recyclés via une **vingtaine de filières différentes** : le SYVADEC choisit les entreprises de recyclage et gère les contrats avec les éco-organismes. Le SYVADEC s'investit également dans la **prévention et la sensibilisation** afin de **réduire la production de déchets**. De **nombreuses actions pédagogiques et de communication** sont menées tout au long de l'année auprès des scolaires et du grand public, parmi lesquelles la **promotion du compostage** pour recycler ses déchets alimentaires.

Le Syvadec, en 2022, c'est :

**339** communes adhérentes représentant

**94 %** de la population corse

**225 500** tonnes de déchets traitées

## CONCRÈTEMENT, QUE FAIT LE SYVADEC ?



Il sensibilise aux bonnes pratiques de tri et de réduction des déchets.



Il construit et gère les infrastructures de traitement et de valorisation.



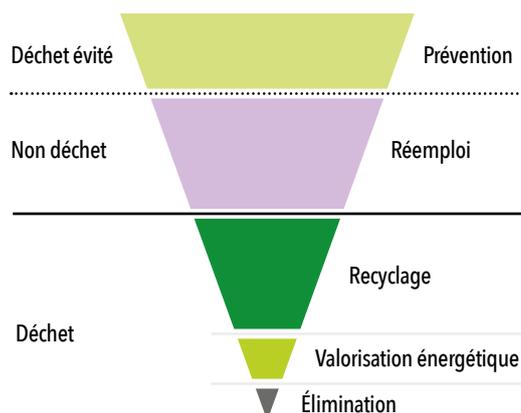
Il recycle ou traite tous les déchets produits par les habitants.

## DE GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2021-2026 POUR PROTÉGER NOS RESSOURCES ET NOTRE ÎLE

Conscient de l'importance de la sensibilisation et du service rendu aux usagers, le SYVADEC a établi **un plan d'actions pour 2021-2026, organisé autour de 3 axes** :

- 1 Accompagner la transition écologique** en matière de déchets en optimisant les performances de tri, en développant le recyclage et les actions de sensibilisation et en généralisant le tri à la source des biodéchets.
- 2 Finaliser le réseau d'infrastructures de tri, de valorisation et de traitement** : moderniser les installations existantes et créer les nouvelles installations dont la Corse a besoin.
- 3 Optimiser la qualité du service** tout en maîtrisant les coûts.

### La hiérarchie des modes de traitement



### La stratégie régionale mise en œuvre par le SYVADEC et les intercommunalités

- Compostage domestique, limitation de la publicité en boîte aux lettres (Oui Pub), programmes pédagogiques, gourmet bag...
- Espaces réemploi, ateliers zéro déchet, promotion des recycleries et des achats d'occasion, annuaire de la réparation, réemploi des textiles du réseau des bornes de collecte.
- Tri maximum des déchets recyclables collectés en bornes et en déchetteries, équipements de tri et valorisation (recycleries, écopoints, recycleries mobiles, bioplateformes de compostage, pôles de valorisation), soutien au recyclage local.
- Fabrication de combustibles solides de récupération (CSR).
- Enfouissement limité aux déchets ne pouvant pas être valorisés.

## DES INSTALLATIONS PERFORMANTES

Aujourd'hui, 38 % des déchets ménagers produits en Corse sont valorisés et connaissent une seconde vie. Pour ce faire, le SYVADEC gère 47 infrastructures ou équipements publics sur tout le territoire dont la réalisation a été financée pour partie par l'ADEME et l'Office de l'Environnement de la Corse.

### LES RECYCLERIES, RECYCLERIES MOBILES ET ÉCOPPOINTS DE PROXIMITÉ

Ces espaces de tri permettent aux particuliers de venir **déposer gratuitement leurs déchets encombrants** (appareils électroniques, électroménagers, meubles...), certaines catégories de produits dangereux, les végétaux, gravats, pneus, huiles...

### LES QAIS DE TRANSFERT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LES CENTRES DE GROUPEMENT DU TRI

Ces installations permettent de regrouper les déchets de zones éloignées des centres de traitement et de **réduire ainsi l'impact financier et environnemental** de leur transport.

### LES BIOPATEFORMES DE COMPOSTAGE

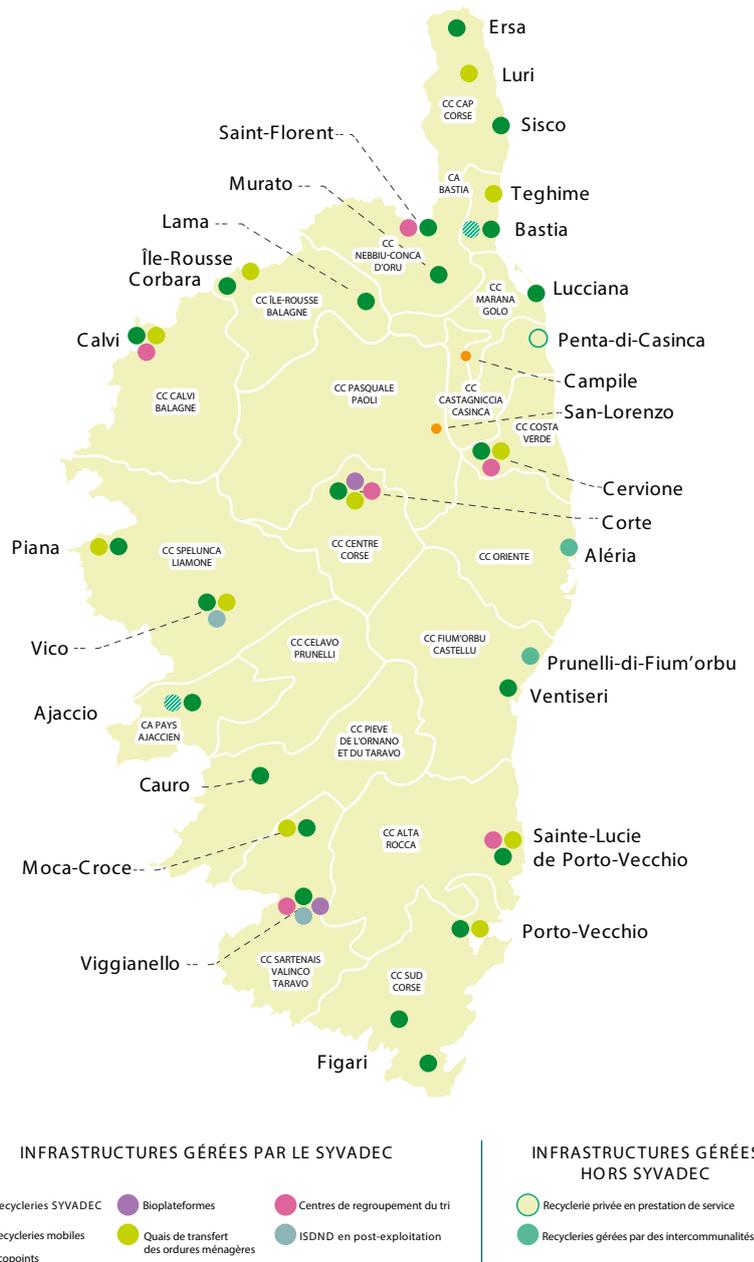
Ces infrastructures accueillent les végétaux déposés en recyclerie et les biodéchets (déchets de cuisine) issus des collectes sélectives. Les déchets se décomposent de manière naturelle après broyage et mise en andains pour **devenir du compost et retourner à la terre**.

### LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)

Elles sont conçues pour recevoir les déchets de notre poubelle grise, qui sont enfouis dans des casiers étanches, **sans risque de pollution pour l'environnement**. La maturation de ces déchets produit du biogaz qui est **capté et traité pour limiter les émissions de gaz à effet de serre**. Les deux anciennes installations publiques de stockage des déchets résiduels, désormais fermées, font toujours l'objet d'un entretien et d'une surveillance environnementale par le SYVADEC.

## Les infrastructures publiques de gestion des déchets ménagers et assimilés

Pour trouver la recyclerie la plus proche, rendez-vous sur [syvadedc.fr](http://syvadedc.fr) « Trouver ma recyclerie et ses horaires ».



Certaines missions sont confiées à des prestataires par le biais de marchés publics lorsque le SYVADEC ne dispose pas des services ou installations dédiées : le transport, le stockage des déchets résiduels depuis la fermeture des ISDND publics, certains quais de transfert, centres de regroupement du tri et plateformes de compostage ainsi que le recyclage des déchets triés.

# LA RÉDUCTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS, UN OBJECTIF PARTAGÉ

*L'Union Européenne, l'État et la Collectivité de Corse fixent les orientations et les objectifs à atteindre dans le cadre des directives cadres européennes sur les déchets, du code de l'environnement et du plan territorial de prévention et de gestion des déchets de la Corse.*

## CES TEXTES PRÉVOIENT :



La généralisation du tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024.



La réduction de 15 % des déchets ménagers produits en 2025 par rapport à 2010.



Le réemploi ou recyclage de 55 % des déchets ménagers et assimilés d'ici à 2025. Ce taux passe à 60 % en 2030 et 65 % en 2035.



La valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets non réemployés, recyclés ou compostés en 2025.



Une réduction de 50 % des déchets admis en centre de stockage d'ici à 2025 par rapport à 2010, et le stockage de 10 % maximum des déchets ménagers produits en 2035. L'interdiction d'enfouir en ISDND des ordures ménagères composées à plus de 65 % de biodéchets ou de déchets relevant du principe de responsabilité élargie du producteur (emballages, verre, papier, cartons, textiles, déchets de déchetterie) en 2025. Ce taux passe à 60 % en 2030.

## OÙ EN SOMMES-NOUS EN CORSE EN 2022 ?

**- 15 %**  
de production  
de déchets  
par rapport à 2010

**31 %**  
de réemploi  
et recyclage

**6 %**  
de valorisation  
énergétique  
des déchets  
non recyclés

**35 %**  
de baisse  
du stockage  
par rapport  
à 2010

**63 %**  
de stockage  
des déchets  
ménagers



En changeant un peu nos habitudes et grâce à de petits gestes au quotidien (éviter les emballages, composter, donner les objets dont on n'a plus l'utilité), nous pouvons réduire efficacement nos déchets.

Trouvez les gestes qui vous conviennent sur [syvadec.fr](http://syvadec.fr) « Comment réduire mes déchets ? ».

# CONCRÈTEMENT, QUE JETONS-NOUS ?

Nous jetons **662 kg** de déchets ménagers par an et par habitant en Corse



● Ordures ménagères (la poubelle grise) : **401 kg par habitant**



● Collecte sélective (emballages, papier, verre, biodéchets) : **91 kg par habitant**



● Biodéchets compostés à la source (épluchures, restes alimentaires, déchets de jardin...) : **14 kg par habitant**



● Déchets de recyclerie : **157 kg par habitant**

La moyenne nationale est de

**519 kg** par an et par habitant

Soit

**22 %** de moins qu'en Corse

## Composition des ordures ménagères

**21** Gaspillage alimentaire  
Produits alimentaires non consommés  
kg/hab.

Valorisation organique

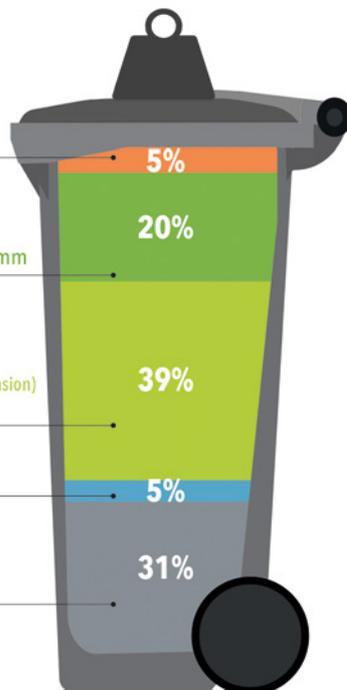
**82** Déchets alimentaires  
Déchets de jardin  
kg/hab. • Part organiques des fines < 20 mm

Collecte sélective

**157** Papiers  
Cartons bruns  
kg/hab. • Emballages ménagers (dont extension)  
• Emballages en verre

**19** Autres collectes spécifiques  
kg/hab. • DEEE, TLC, DMC

**123** Déchets résiduels  
kg/hab. • Tous les autres déchets



Les ordures ménagères représentent



**401** kg/hab./an en 2022



L'activité touristique explique en partie cette importante production de déchets mais nous devons **poursuivre nos efforts de réduction.**

## LE TRI ? UN RÉFLEXE !

Aujourd'hui, nous trions seulement 1 emballage sur 5, 6 bouteilles en verre sur 10, 1 papier sur 4 et la moitié des cartons. Notre poubelle grise est encore composée de 70 % de déchets qui pourraient être triés et recyclés.



### LE RECYCLAGE :

Il permet d'économiser les ressources naturelles, l'eau et de réduire les émissions de gaz à effet de serre lors de la production des objets de notre quotidien.

Toutes les filières de tri existent en Corse, alors plus de questions à se poser :

- les biodéchets dans le composteur ;
- tous les emballages dans la poubelle jaune ;
- tout le verre dans la poubelle verte ;
- tous les papiers dans la poubelle bleue ;
- les textiles dans la borne à textiles ;
- et tout le reste en recyclerie !



En collaboration avec les intercommunalités, le SYVADEC favorise le compostage partout et pour tous. Ce geste simple permet de recycler les déchets alimentaires tout en allégeant considérablement le contenu de la poubelle grise. Avec à la clé, un engrais gratuit et 100 % naturel pour son jardin ou ses plantes.

Pour inciter les habitants à se mettre au compostage, des composteurs individuels de balcon ou de jardin sont distribués gratuitement aux habitants. En complément, des composteurs partagés adaptés à l'habitat collectif sont installés dans les cœurs de village, les quartiers, les résidences.

Fin 2022, 30 % de la population de l'île disposait d'un composteur : 45 800 composteurs individuels et 64 composteurs partagés ont déjà été distribués ou implantés. 42 % de la population corse déclare composter, soit avec un composteur du SYVADEC soit avec ses propres moyens de compostage.

Il est possible de commander gratuitement son composteur sur [syvadec.fr](http://syvadec.fr)  
« Réserver mon composteur ».

## COMBIEN COÛTENT NOS DÉCHETS EN CORSE ?



**306 € TTC  
par habitant en 2022**

### COMMENT EST FINANÇÉE LA GESTION DE NOS DÉCHETS ?

3 modes de financement sont possibles pour les déchets des ménages :

TEOM

La Taxe d'Enlèvement  
des Ordures Ménagères, appliquée  
majoritairement en Corse

REOM

La Redevance d'Enlèvement  
des Ordures Ménagères



L'intégration au budget général  
des collectivités

Certaines collectivités ont également mis en œuvre une **redevance spéciale pour les professionnels**.

En Corse, cette fiscalité spécifique aux déchets **ne couvre que 80 % du coût de leur gestion** (collecte et traitement),  
**le reste étant financé par le budget général des intercommunalités.**

### POURQUOI C'EST PLUS CHER EN CORSE ?

Plusieurs raisons expliquent que le coût de gestion (collecte et traitement)  
des déchets soit **plus élevé en Corse que la moyenne nationale** :



nous **produisons plus de déchets** par habitant permanent  
(662 kg contre 519 kg au niveau national), notamment du fait  
de l'**activité touristique** ;



la part des **ordures ménagères est plus importante** ;



les collectes sont **plus fréquentes** ;



la géographie de notre territoire implique davantage de **coûts  
de transport** : faible densité de population sur un territoire étendu,  
montagne, distances importantes, insularité...



les investissements sont élevés car **les infrastructures  
sont dimensionnées pour le pic saisonnier.**

**Réduire ses  
déchets et trier,  
c'est donc contribuer  
à baisser le coût du  
service public tout  
en préservant nos  
ressources !**

# LES CENTRES DE TRI ET DE VALORISATION, UN NOUVEL OUTIL AU SERVICE DU TERRITOIRE

Soutenus par



*Aujourd'hui en Corse, nous sommes encore loin des objectifs de valorisation fixés par la loi. Afin de répondre à ces obligations, de réduire le stockage et de maîtriser les coûts du service public de gestion des déchets, les intercommunalités et le SYVADEC, en association avec l'État, l'ADEME et la Collectivité de Corse, ont décidé la création de deux centres de tri et de valorisation des déchets, en application des orientations retenues pour le futur plan territorial de prévention et de gestion des déchets de Corse. Ces centres sont soutenus par des financements de l'État : le plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC) et des crédits de l'ADEME.*

Ces projets publics sont inscrits au **futur plan territorial de prévention et de gestion des déchets**. Ils contribueront à améliorer significativement nos performances environnementales avec l'**augmentation de la valorisation et la diminution des déchets enfouis**.

Ces infrastructures permettront d'assurer **dans notre région** des étapes techniques de valorisation qui sont en partie à ce jour réalisées hors de Corse, et de favoriser la **création d'emplois qualifiés, non délocalisables**, s'appuyant en partie sur l'**insertion par l'activité économique**.

## QU'EST-CE QU'UN CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION ?



C'est une **installation de tri et de valorisation** des déchets ménagers, qui accueille plusieurs types de déchets : emballages, déchets de recyclerie, ordures ménagères.

Elle permet de **séparer les déchets** selon leur nature pour en **extraire les matières recyclables**. Celles-ci sont ensuite **conditionnées et expédiées** vers les usines de recyclage.

Les déchets ne pouvant pas être recyclés mais qui présentent un intérêt énergétique (papiers, cartons, bois et plastiques non recyclables) sont **transformés en combustibles solides de récupération (CSR)**, qui sont valorisés dans des chaudières ou cimenteries.

Enfin, les déchets qui ne sont ni recyclables ni valorisables en CSR sont **stabilisés et envoyés en centre de stockage**.

## POUR QUEL TYPE DE DÉCHET ?

### LES CENTRES ACCUEILLERONT :



Les emballages



Les papiers



Les cartons



Le verre



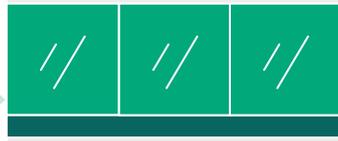
Le tout-venant, bois, meubles des recycleries



Les ordures ménagères

# LE FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE TRI ET DE VALORISATION

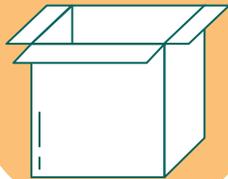
## CENTRE DE TRI ET



Papiers



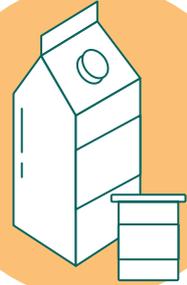
Cartons



Verre



Emballages



Tri



Préparation CSR



### LÉGENDE



Recyclage



Valorisation en électricité

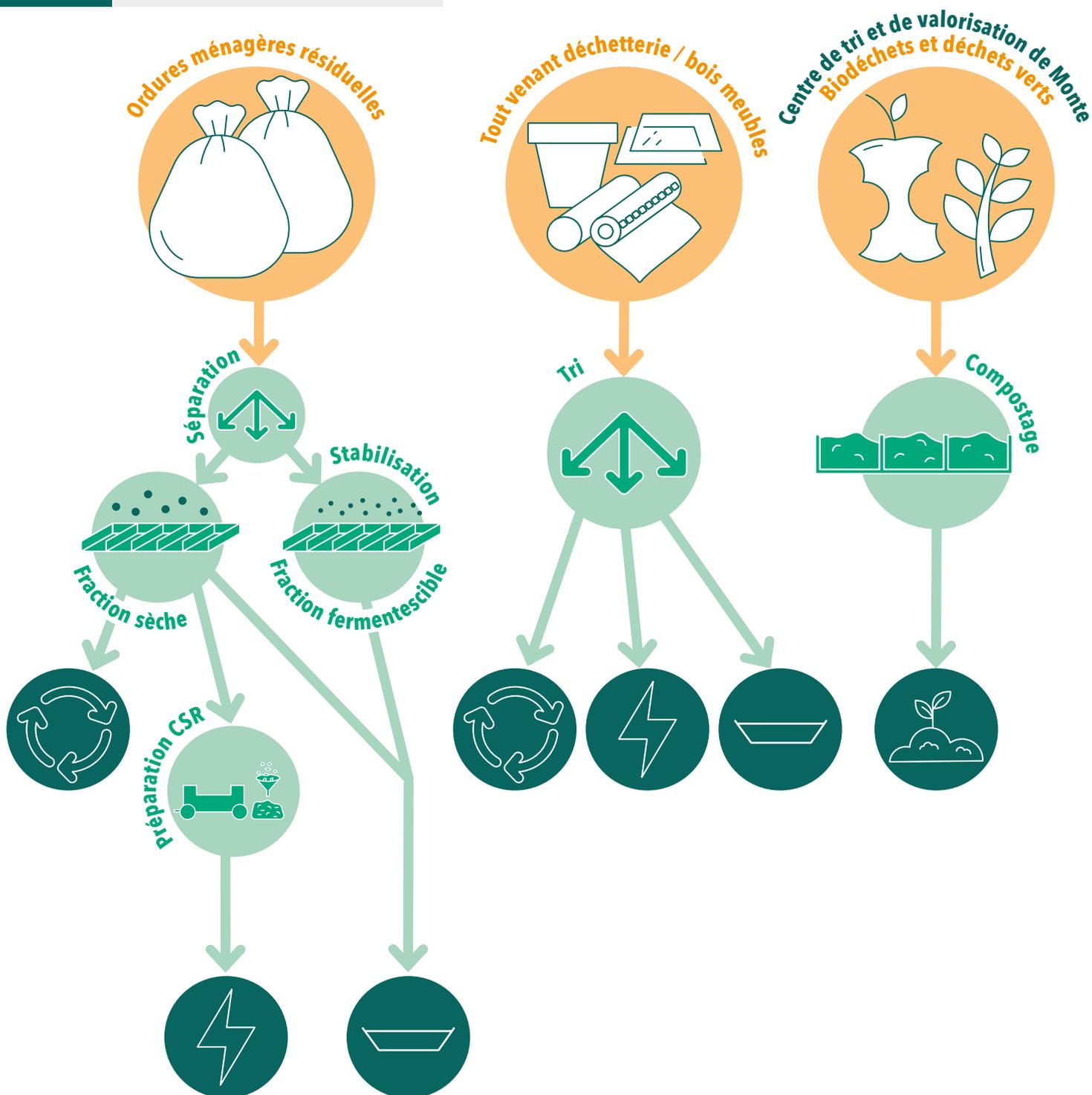


Compost labellisé agriculture biologique



Refus (envoi en centre de stockage)

# DE VALORISATION



## DANS UNE LOGIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

### CHAQUE CENTRE EST COMPOSÉ DE DIFFÉRENTES UNITÉS :

#### UN CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES

Pour l'instant, tous les emballages sont envoyés sur le continent pour y être triés, ce qui représente un **coût de transport considérable**. Demain, le tri se fera **sur place** : **les coûts seront réduits et de nouvelles filières de recyclage pourront être créées** grâce à la mise à disposition locale des matériaux triés.

#### UN CENTRE DE PRÉ-TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les matières encore recyclables seront extraites, les déchets non recyclables à fort pouvoir énergétique seront transformés en combustibles solides, le reste sera stocké en ISDND.

#### UNE ZONE DE TRI DES BOIS, MEUBLES ET TOUT-VENANT DE RECYCLERIES

Elle servira à **extraire les matières recyclables** et celles qui **deviendront du combustible solide**.

#### UNE UNITÉ DE CONDITIONNEMENT DES COLLECTES SÉLECTIVES

Elle permettra de préparer et d'expédier le verre, le papier, le carton.

#### UNE PLATEFORME DE COMPOSTAGE SUR LE SITE DE MONTE

Elle accueillera les collectes de biodéchets et les végétaux issus des recycleries du grand Bastia.

## AVEC QUELS OBJECTIFS ?

### SUR NOTRE TERRITOIRE, LA CRÉATION DES DEUX CENTRES DE TRI ET DE VALORISATION VA CONTRIBUER À :



assurer la **continuité du service public** sur notre île en **sécurisant les filières** de valorisation et de traitement ;



**maîtriser les coûts**. Le tri des emballages en Corse dans les centres de tri et de valorisation plutôt que sur le continent permettra de diviser de moitié les coûts de valorisation de la poubelle jaune, et la création de zones de rupture de charge du verre, du papier et du carton permettra d'optimiser leurs coûts de transport. Le tri de tout ce qui peut encore être valorisé en recyclage ou en énergie dans les poubelles grises et dans le tout-venant de déchetterie et l'assèchement de la part humide réduiront de plus de la moitié les quantités à transporter et à enfouir dans les centres d'enfouissement. Ainsi, les centres de tri et de valorisation contribueront à limiter l'augmentation du coût de traitement des déchets, qui serait très importante sans ces équipements, avec de bien meilleures performances environnementales ;



**augmenter le recyclage et valoriser en énergie** les déchets qui ne peuvent pas être recyclés ;



**réduire l'enfouissement de moitié** ;



**créer de l'emploi** sur les deux sites et développer la valorisation locale.

## LE SAVIEZ-VOUS ?



Les déchets non dangereux qui ne peuvent pas être réutilisés ou recyclés mais qui ont un intérêt énergétique (bois, papiers, cartons, plastiques, textiles) peuvent être transformés en combustibles solides de récupération (CSR). Les paillettes de CSR sont obtenues après une phase de préparation mécanique au cours de laquelle elles sont broyées et criblées. Les CSR sont ensuite dirigés vers des cimenteries ou des chaufferies spécifiques, qui alimentent des procédés industriels ou des réseaux de chaleur et produisent de l'électricité. Ils peuvent être stockés et utilisés à l'endroit et au moment où on en a le plus besoin. Plutôt que de les enfouir, nos déchets sont une alternative aux énergies fossiles !

## DES PROJETS PUBLICS

Pour atteindre les objectifs fixés par le document de planification élaborée par la Collectivité de Corse, le SYVADEC porte les deux projets de centres de tri et de valorisation.

**Il en est le maître d'ouvrage public et sera propriétaire des équipements et porteur des autorisations administratives.**



**Le SYVADEC, maître d'ouvrage :**

- élabore le projet
- fixe des objectifs de performance
- confie la construction à un exploitant.



**L'exploitant :**

- construit et gère le centre de tri et de valorisation avec obligation de respecter les objectifs fixés par le SYVADEC.



**Le SYVADEC contrôle et évalue les performances de l'installation. Il rémunère l'exploitant si les objectifs fixés dans le contrat sont atteints. Des pénalités sont appliquées en cas de performances insuffisantes.**

Un marché global de performance régit la construction et l'exploitation de chacune des installations. Le contrat fixe des objectifs chiffrés de performance de tri et de qualité environnementale à atteindre par l'exploitant, qui devra concevoir et réaliser un équipement capable de les atteindre et le démontrera en faisant fonctionner le site durant les 8 à 10 premières années. Après ce délai, le SYVADEC pourra choisir de reprendre en régie le fonctionnement du site ou de lancer un marché public d'exploitation. Les marchés globaux de performance sont des marchés publics attribués par la Commission d'Appel d'Offres du SYVADEC. Tous les documents communicables relatifs à ces marchés seront disponibles sur [syvadec.fr](http://syvadec.fr)

## UNE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ÉQUILIBRÉE

**Les centres de tri et de valorisation sont prévus à proximité des deux principaux bassins de production de déchets d'Ajaccio et de Bastia** ainsi que des ports pour faciliter le transport des matières triées vers les usines de recyclage. **Pour le site du Grand Bastia** situé à Monte, les déchets proviendront de la Haute-Corse et recevront aussi les emballages de l'Alta Rocca et du Sud Corse. La quantité de déchets qui y sera traitée est estimée à 98 000 tonnes au démarrage de l'infrastructure, dont 57 500 tonnes de poubelles grises, le reste provenant des bornes de tri ou des déchetteries : emballages, papier, verre, cartons, tout-venant, meubles, bois, biodéchets et déchets verts.

**Pour le site du Grand Ajaccio**, les déchets proviendront du Grand Sud-Ouest de la Corse : Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et Communautés de communes Pieve de l'Ornano et du Taravo, Spelunca Liamone, Celavu Prunelli. Il recevra aussi les emballages du Sartonais-Valinco-Taravo. La quantité de déchets qui y sera traitée est estimée à 70 000 tonnes au démarrage de l'infrastructure, dont 40 000 tonnes de poubelles grises et le reste de déchets provenant des bornes de tri ou des déchetteries.

## AVEC DES GARANTIES POUR L'ENVIRONNEMENT ET LES RIVERAINS

**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**, les deux infrastructures sont soumises à une **réglementation stricte** et à des contrôles en continu. De nombreux engagements sont pris pour s'assurer d'une **bonne qualité de vie avec les riverains**.

### DES BÂTIMENTS DERNIÈRE GÉNÉRATION...

Afin de **limiter leurs impacts sur l'environnement**, les installations s'inscriront dans une **démarche volontariste**, au-delà du respect des réglementations en vigueur et des bonnes pratiques professionnelles :

- en termes de **conception**, suivant une démarche de Haute Qualité Environnementale visant l'intégration du bâtiment dans son environnement, une bonne gestion de l'énergie, de l'eau, un confort olfactif, un espace pédagogique pour le public... ;
- la **maîtrise des impacts en phase de construction** : réduction au maximum des nuisances visuelles, de bruit, de vibrations, de poussières, gestion de l'eau et des déchets en phase de chantier ;
- et **durant l'exploitation** : maintien des performances dans le temps, entretien et renouvellement des équipements ...

En résumé, des bâtiments **écologiques, économiques et confortables** dans une logique de **développement durable** !

### ... ENTIÈREMENT FERMÉS

Cela permettra de **réduire et maîtriser les nuisances** liées au bruit, aux odeurs ou aux envols de déchets. Toutes les opérations de chargement ou de déchargement des déchets ou matériaux se réaliseront **en intérieur** après qu'ils aient transité dans des sas de réception. Des **systèmes de traitement des odeurs avec renouvellement de l'air et biofiltres** seront mis en place.

## AVEC DE NOMBREUX ATOUTS POUR LE TERRITOIRE

Les centres de tri et de valorisation vont permettre d'une part, **un meilleur traitement des déchets**, d'autre part, la **création d'une dynamique locale** autour de ces deux installations, dans une logique d'économie circulaire.

### DES INFRASTRUCTURES QUI MANQUAIENT À LA CORSE

**Ces deux nouvelles infrastructures viennent compléter les installations de tri et de valorisation existantes** (recycleries, centres de regroupement du tri, bioplateformes de compostage). **Elles constituent le maillon qui manquait en Corse pour gérer localement nos déchets avec les meilleures techniques environnementales** : chaînes de tri des emballages pour ne plus dépendre de centres de tri du continent, chaînes de tri des ordures ménagères et du tout-venant pour optimiser le recyclage, atelier de fabrication de combustible solide de récupération pour atteindre les objectifs de valorisation énergétique. Grâce à ces outils complémentaires au tri à la source, les déchets destinés à l'enfouissement seront réduits de moitié, conformément aux objectifs réglementaires.

### DES ÉQUIPEMENTS ÉVOLUTIFS

**Le dimensionnement des centres de tri et de valorisation est prévu pour pouvoir prendre en compte les fluctuations liées aux tonnages apportés**, par exemple l'augmentation des quantités générées par le pic de la saison estivale. Le regroupement des salariés et des équipements sur le même site permet leur mutualisation et un fonctionnement flexible : le nombre d'heures de fonctionnement de chaque chaîne de tri s'adaptera à la quantité de chaque type de déchet à trier et accompagnera ainsi la réduction des déchets de la poubelle grise et la montée du tri à la source. Les techniques et machines de tri sont similaires entre la chaîne de tri des emballages et celle des ordures ménagères : si un jour tous les déchets sont triés à la source en Corse, la chaîne de tri des ordures ménagères pourra être adaptée pour être réaffectée au tri des emballages. De même, les casiers de stabilisation de la part humide des ordures ménagères seront réaffectés au compostage au fur et à mesure du déploiement du tri à la source des biodéchets. **Ainsi, les centres de tri et de valorisation sont des investissements dits « zéro regret », qui répondront aux besoins de la Corse quels que soient le rythme et l'importance de la montée en puissance du tri.**

### UNE CONTRIBUTION À L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE...

En produisant des combustibles solides de récupération (CSR), **les centres vont contribuer à réduire la dépendance aux énergies fossiles sur le territoire.**

### ... ET À LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE TERRITORIALE

**L'exploitation des centres de tri et de valorisation créera de nouveaux emplois sur le territoire, directs** sur chaque site **et indirects** pour la maintenance par exemple, en remplacement d'activités assurées jusqu'alors hors de Corse comme le tri des emballages. Le fait de disposer des matériaux triés en Corse permettra aux entreprises qui le souhaitent de créer plus facilement des filières locales de valorisation sur les flux qui correspondent au marché de la Corse.

## DANS UNE LOGIQUE DE SENSIBILISATION

Chaque centre disposera d'un **circuit de visite pédagogique** pour les scolaires et le grand public. Des **expositions** et des **journées de sensibilisation** seront organisées. Vitrine moderne de l'économie circulaire, les centres de tri et de valorisation amèneront les visiteurs à **s'interroger et à agir sur leur production de déchets.**

# LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ



## Quand et où seront réalisés les centres de tri et de valorisation ?

La mise en service industrielle est prévue **en 2026** pour le **centre de tri et de valorisation de Monte** et **en 2028** pour celui de **la région ajaccienne**.

## C'est quoi au juste la valorisation ?

La valorisation permet d'obtenir, à partir de déchets, de **nouveaux matériaux ou de l'énergie**. Les déchets produits sont ainsi **valorisés** et entament **une seconde vie** soit sous forme de **matière** (en entrant dans la fabrication d'un autre objet) soit, pour les déchets qui ne peuvent pas être recyclés, sous forme de **combustible** pour permettre **la production de chaleur ou d'électricité**. Les biodéchets et végétaux sont, quant à eux, **transformés en compost** pour enrichir les sols naturellement.

## Combien cela va coûter ?

**Le budget de construction du centre du Grand Bastia à Monte s'élève à 68 M€.**

Il sera financé pour 80 % par l'État via le Plan de Transformation, d'Innovation et d'investissement pour la Corse et via l'ADEME-Agence de la Transition Écologique, et, pour 20 % par le SYVADEC. Ce plan de financement est susceptible d'évoluer en fonction du soutien financier que la Collectivité de Corse souhaiterait apporter à ce projet. Le budget de construction de l'unité du Grand Ajaccio n'est pas encore connu à ce jour.

Le coût de fonctionnement des centres de tri et de valorisation se substituera aux dépenses aujourd'hui nécessaires pour réaliser la valorisation et le traitement de nos déchets : préparation, conditionnement, transport sur le continent.

**En cumulant les coûts liés à la part d'autofinancement et au fonctionnement, le centre de tri et de valorisation de Monte sera intéressant économiquement par rapport à l'évolution constatée actuellement.**

Il ne compensera pas totalement la hausse des coûts, liée notamment à l'augmentation des taxes d'enfouissement, mais en diminuant les tonnages enfouis et les coûts de transport des emballages sur le continent, il permettra de limiter cette hausse à 1 à 2 % par an dès son ouverture. Sur la période 2023-2028, ce sont ainsi plus de 6 M€ d'économies qui sont prévues par rapport à un scénario sans centre de tri et de valorisation.

## Quelles différences entre un centre de tri et de valorisation et un incinérateur ?

Les ordures ménagères qui sont acheminées **vers des incinérateurs ne sont pas triées**. Tous les déchets partent dans un four pour être brûlés alors que certaines matières pourraient encore être recyclées. Les déchets fermentescibles et les déchets dangereux présents dans les ordures ménagères ne sont pas exclus avant l'incinération. Enfin, le four d'un incinérateur doit être **alimenté en continu** avec une même quantité de déchets, ce qui est compliqué dans les endroits touristiques comme la Corse où l'on produit deux fois plus de déchets l'été que l'hiver.

Dans **les centres de tri et de valorisation**, grâce à un **tri affiné des ordures ménagères**, seuls les déchets non recyclables et à fort pouvoir énergétique sont transformés en combustibles solides de récupération (CSR). Ces combustibles ont un meilleur rendement énergétique que les déchets en mélange et ils sont stables : ils peuvent **être stockés et utilisés** où et quand on le souhaite. Les chaudières qui les valorisent sont **moins coûteuses qu'un incinérateur et leur fonctionnement est plus souple**.

**À titre d'exemple** : le CSR produit dans le centre de tri et de valorisation de Monte correspond à la consommation électrique d'environ 6 000 foyers (en cas de production électrique) ou à la consommation de chaleur de 7 000 logements (en cas de réseau de chaleur urbain).

## Quelles différences entre un centre de tri et de valorisation et une installation de tri mécano-biologique (TMB) ?

Une installation de tri mécano-biologique effectue un tri mécanique des ordures ménagères en vue de valoriser de façon biologique, en compost ou en méthanisation, la part comportant des biodéchets (restes alimentaires).

Ce n'est pas le choix qui a été fait dans le projet de plan territorial de prévention et de gestion des déchets de l'Assemblée de Corse, qui **a choisi de généraliser le tri des biodéchets par les habitants, pour fabriquer du compost de meilleure qualité dans des composteurs de jardin ou dans des plateformes de compostage**. Dans cette logique, les centres de tri et de valorisation effectueront seulement un tri mécanique des ordures ménagères pour recycler ou valoriser en énergie tout ce qui peut encore l'être. La part humide sera séparée mécaniquement pour la stabiliser en l'asséchant et ainsi diminuer son poids et les risques d'odeurs. Elle sera ensuite enfouie, sans valorisation organique ni énergétique.

Les centres de tri et de valorisation sont avant tout des centres de surtri et de préparation des déchets triés à la source par les habitants dans les bornes de tri (emballages, papier, verre, carton, biodéchets) et en déchetterie (meubles, bois, tout-venant...) pour permettre leur valorisation. Ainsi, 80 % de la surface du centre de tri et de valorisation de Monte est composée de chaînes ou d'ateliers de tri des déchets valorisables, de fabrication de combustible solide de récupération et de compostage des biodéchets et végétaux.

### N'y a-t-il pas une contradiction entre les centres de tri et de valorisation et la réduction des déchets ?

**Non**, bien au contraire ! Les centres de tri et de valorisation sont **complémentaires aux politiques de réduction** à la source. Si le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, nous devons néanmoins trouver des **solutions plus vertueuses pour traiter les déchets produits** et assurer leur **valorisation maximale**. C'est dans ce cadre que s'inscrivent ces deux projets.

### Alors, plus besoin de trier mes déchets ?

Les centres de tri et de valorisation n'ont pas vocation à se substituer au tri **mais à le compléter**.

Le tri des déchets est indispensable afin de donner une nouvelle vie aux matières qui peuvent être recyclées et ainsi préserver nos ressources.

En Corse, toutes les filières de tri existent, **il est important de trier tout ce qui peut l'être**.

### L'enquête publique permettra-t-elle de modifier le projet ?

**L'enquête publique permet d'assurer l'information, la participation du public et la prise en compte des intérêts des tiers lors de projets d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.**

Afin d'en garantir la neutralité, un commissaire enquêteur est nommé par le président du tribunal administratif. Il recueille les remarques et questions du public formulées durant toute la durée de l'enquête.

Les remarques recensées ainsi que des questions complémentaires sont ensuite transmises au préfet soit pour interroger la collectivité porteuse du projet soit pour proposer des aménagements possibles conformes à la réglementation. Le préfet décide ensuite, avec le maître d'ouvrage, d'adaptations répondant aux observations du public.



### Combien de temps vont durer les travaux ?

Ils dureront **environ 24 mois**. Des mesures adaptées seront mises en place pour **réduire au maximum les nuisances** visuelles, sonores, liées aux vibrations, aux poussières ou à la gestion de l'eau et des déchets lors du chantier.

### Les centres de tri et de valorisation vont-ils engendrer des nuisances (odeur, bruit, trafic...) ?

Les bâtiments seront entièrement fermés, les déchets ne seront jamais visibles et les **nuisances seront donc faibles**. Il n'y aura pas d'envol de déchets et **les odeurs et le bruit seront limités**. De même, la plateforme de compostage des biodéchets prévue au sein du centre de tri et de valorisation de la Haute-Corse à Monte sera également en bâtiment fermé afin de garantir **qu'elle n'attirera pas d'oiseaux** près de l'aéroport de Bastia-Poretta.

Un plan de circulation sera mis en œuvre pour encadrer le trafic des camions. Des contrôles continus permettront au SYVADEC de maintenir **une bonne intégration** des équipements dans leur environnement et **une bonne cohabitation avec les riverains**.

### Existe-t-il un danger pour la santé ou pour l'environnement ?

Les centres de tri et de valorisation répondent à des **normes strictes** et font l'objet de **contrôles permanents**. La qualité des projets retenus garantit **la maîtrise de nuisances et de risques pour la santé et pour l'environnement**.

# COMMENT RÉDUIRE VOS DÉCHETS ? LES BONS GESTES

## JE TRANSFORME

Avec un peu d'imagination, il est possible de transformer nos vieux meubles ou objets pour leur trouver **une seconde vie et une autre utilité**.

De nombreux tutoriels et astuces sont disponibles sur le net.

**Alors on s'y met ?**

## JE VENDS, JE DONNE

Bibelots, vêtements, jouets... vos placards débordent et vous ne savez pas quoi faire de tous ces objets ?

**Pensez brocantes et vide-greniers ! De nombreux sites** sont également disponibles pour vendre toutes les choses qui ne vous servent plus. Vous souhaitez plutôt les donner ? Pas de souci !

Elles peuvent faire le bonheur d'autres personnes.

**Retrouvez la liste des ressourceries, des associations partenaires et des espaces réemploi sur [syvadec.fr](http://syvadec.fr).**

## JE RÉPARE, J'ENTRETIENS

Votre grille-pain a rendu l'âme ? Votre ordinateur ne démarre plus ? Grâce aux **Repair cafés et ateliers zéro déchet**, vous pouvez leur donner une seconde vie dans une ambiance conviviale et apprendre à les réparer.

**Un annuaire des réparateurs est également disponible sur [syvadec.fr](http://syvadec.fr).**

## POUR ALLER PLUS LOIN

- <https://longuevieauxobjets.gouv.fr/>  
site créé par l'ADEME
- <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/dechets>
- <https://www.ecologie.gouv.fr/reduire-dechets>

## JE COMPOSTE, JE JARDINE

Vos déchets de cuisine et de jardin ont des super pouvoirs ! Une fois compostés, vos biodéchets arrivent à maturité au bout de 9 à 12 mois.

**Ce compost contient de nombreux éléments nutritifs et peut être utilisé pour pratiquement toutes vos cultures** (gazon, potager, plantes vertes et fleuries, haies...).

## J'AGIS ÉCORESPONSABLE

**Mieux consommer** est à la portée de tous. Lors de vos achats, privilégiez **les produits en vrac, locaux et de saison**.

Évitez le suremballage et la surconsommation. Mettez sur **des produits lavables, durables et pensez aux écorecharges**. Privilégiez **les transports en commun ou le vélo** quand cela est possible. Adoptez une conduite responsable et devenez un véritable écocitoyen !

## JE SENSIBILISE MES ENFANTS

Futurs citoyens, il est essentiel **de les sensibiliser au tri, à la réduction des déchets et à l'anti-gaspillage**.

Le SYVADEC a lancé **3 programmes** (EcoScola, EcoCullegghju, EcoLiceu) afin de créer **une Académie verte**.

Plus  
d'informations  
et de conseils  
sur [syvadec.fr](http://syvadec.fr)  
rubrique **Comment  
réduire mes  
déchets ?**

